

DEMANDE PREALABLE D'ACCEPTATION (D.P.) DE DECHETS INERTES

(conformément à l'arrêté ministériel du 12/12/2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes)

SITE(S) : VITERNE MONTOIS NEUVES MAISONS JAILLON

CADRE RESERVE AU SITE ACCEPTANT OU REFUSANT LES DECHETS

MATERIAUX ACCEPTES MATERIAUX REFUSES MOTIFS DU REFUS :

N° d'enregistrement CAP (à rappeler impérativement lors des dépôts).....

Date d'enregistrement :

Réalisé par :

Pour la Société **COGESUD**

Nom du signataire :

Date de clôture du CAP :

Signature :

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR DES DECHETS (MAITRE D'OUVRAGE)

Nom :

Adresse :

Code Postal : _ _ _ _ _ Ville :

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE CHARGEE DES TRAVAUX (DETENTEUR)

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal : _ _ _ _ _ Ville :

IDENTIFICATION DU (ou des) TRANSPORTEURS

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal : _ _ _ _ _ Ville :

IDENTIFICATION DU CHANTIER

Adresse :

Code Postal : _ _ _ _ _ Ville :

Nom du contact sur le chantier :

Durée prévisionnelle du chantier : _ _ mois Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : _ _ / _ _ / _ _ _ _

IDENTIFICATION DES DECHETS



Les matériaux souillés ou pollués sont strictement interdits sur le site

DESCRIPTION DES DECHETS	CODE DÉCHET	QUANTITE PREVUE (T)	QUANTITE DEPOSEE (T) (colonne réservée au site d'acceptation)
Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse.	17 05 04		
Béton non ferrailé / ferrailé	17.01.01		
Croûte d'enrobé (interdit à neuves maisons)	17.03.02		
Structure de chaussée	17.09.04		
Démolition triées	17.01.01		
Démolition non triées	17.09.04		

DEMANDE PREALABLE D'ACCEPTATION (D.P.) DE DECHETS INERTES

(conformément à l'arrêté ministériel du 12/12/2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes)

Mélange béton brique céramique tuile	17.01.07		

NOTA : tout déchet ne figurant pas dans cette liste doit nécessairement faire l'objet d'une procédure d'acceptation préalable approfondie, en concertation avec le site d'accueil

CARACTERISTIQUES DES DECHETS

RESPONSABILITE DU PRODUCTEUR / DETENTEUR / TRANSPORTEUR

Le **producteur et/ou le détenteur et/ou le transporteur** soussigné :

- certifie qu'il connaît son engagement de responsabilité au titre du Code de l'Environnement – Livre V – « Prévention des Pollutions, des Risques et des Nuisances » - Titre IV « Déchets » et s'engage à procurer toute information utile à la bonne prise en charge de ses déchets,
- s'engage à livrer un déchet conforme aux informations figurant ci-avant,
- s'engage à porter à la connaissance du site d'acceptation tout changement qui interviendrait sur les déchets modifiant ces indications.

Tout manquement à ces règles mettrait fin à l'acceptation des déchets sur nos sites.

LE PRODUCTEUR (maitre d'ouvrage)	Le cas échéant, L'ENTREPRISE de travaux	Le cas échéant, LE TRANSPORTEUR
Date : / /	Date : / /	Date : / /
Nom du signataire :	Nom du signataire :	Nom du signataire :
Signature	Signature	Signature